

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Description chimique : CLEANER SPRAY
 Type de produit : Mélange.
 Numéro de régistration Reach : -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage(s) identifié(s) : Liquide de nettoyage .
 Usage(s) déconseillé(s) : Pas identifié .
 Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).
 Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Puag AG
 Oberebenenstrasse 51
 CH-5620 Bremgarten 2
 Tél: +41 56 648 88 00
 Fax: +41 56 648 88 60
 E-Mail: info@puag.ch
 Site web: www.puag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays-Bas : Centre antipoison national : +31 (0) 30 247 88 88
 Belgique : Centre antipoison belge : +32 (0) 70 245 245
 Royaume-Uni : UWIC : +44 (0) 29 204 16388 145 (en Suisse)
 Suisse: Centre suisse d'information
 toxicologique: +41 (0) 44 2 51 51 51

SECTION 2. Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (Eye Irrit. 2; H319)

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

- Composant(s) dangereux : Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés
- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence
 - Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 - Intervention : P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Dangers physiques/chimiques : Pas de danger significatif.
 Dangers sur la santé : Aucun danger supplémentaire.
 Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

Dangers pour la sécurité : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges

COMPOSANT(S) NOCIF(S)

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés	1 < 3 %	78330-20-8	POLYMER	----	EXEMPTED	Acute Tox. 4 (oral); H302 Eye Dam. 1; H318
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1 < 3 %	112-34-5	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	Eye Irrit. 2; H319

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.
 - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste.
Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
 - Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Faire boire beaucoup d'eau.
Appeler de l'aide médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVCI.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Eau pulvérisée.
- Inadéquats : Fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)
5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeur et le contact avec les yeux.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte.
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

- Pour l'équipement de protection, voir section 8.
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Eviter toute inhalation de vapeur et le contact avec les yeux.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé et sec.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.

Matériaux d'emballage recommandés : Matière synthétique .

Matériaux d'emballage déconseillés : Métaux .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

CLEANER SPRAY

Code : 23760

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle : Pour les composantes nocives :
 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Valeur limite (BE) : 20 ppm (98 mg/m³) (2014)
 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Valeur courte durée (BE) : 50 ppm (246 mg/m³) (2014)
 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Valeur limite (VME 8 h) (NL) : 9 ppm (50 mg/m³) (2007) (H)
 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Valeur limite (VME 15 min) (NL) : 18 ppm (100 mg/m³) (2007) (H)
 (H) L'addition d'un "H" indique que la substance est relatif facilement absorbée par la peau.
- Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- DNELs : Pour les composantes nocives :
 • Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : Non applicable
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 67,5 mg/m³
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 67,5 mg/m³
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Consommateur, effets locaux aigus, inhalation : 50,6 mg/m³
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 20 mg/kg pc/jour
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Consommateur, effets locaux à long-terme, inhalation : 34 mg/m³
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 34 mg/m³
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Consommateur, effets systémiques à long terme, cutané : 10 mg/kg pc/jour
- PNECs : Pour les composantes nocives :
 • Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : Non applicable
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Eau douce : 1 mg/l
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Eau de mer : 0,1 mg/l
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Sédiment d'eau douce : 4 mg/kg
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Sédiment marin : 0,4 mg/kg
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Rejet intermittent : 3,9 mg/l
 • 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Station de traitement des eaux usées : 200 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Aréation , Aspiration locale .
- Equipements individuels de protection
- Protection respiratoire : Masque agréé-CE contre les vapeurs organiques et solvants (type A, brune).
 - Protection de la peau : Un vêtement de protection approprié .
 - Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374):
 Puisque le produit est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être testée avant l'utilisation.
 - matière : Néoprène
 - épaisseur : 0,5 mm
 - délai de rupture : > 8 h
 - Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 et 13.

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Odeur caractéristique .
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Valeur pH	: 4,65 - 5,65
Point de fusion/congélation	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Point d'éclair	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Limites d'explosivité en air	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Densité (20°C)	: 1,001 - 1,003 kg/l
Hydrosolubilité (20°C)	: Entièrement soluble .
Log P octanol/eau à 25°C	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Energie d'inflammation minimum	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Viscosité	: Aucune donnée disponible pour le mélange.
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes .

SECTION 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Réactivité : Aucun(e) connu(e) .

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) connu(e) .

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) connu(e) .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) connu(e) .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone .

SECTION 11. Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- Inhalation : Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Suffocation .
Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : Aucune donnée disponible.
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : CL0 (Rat, inhalation, 4 h) : >2,1 mg/l
- Contact avec la peau : Symptômes: Rougeur , Douleur .
Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : >2000 mg/kg
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : 2764 mg/kg
- Ingestion : Symptômes: Maux de ventre .
Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : DL50 (Rat, admin. orale) : >2000 mg/kg
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : DL50 (Rat, admin. orale) : 2410 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas irritant .
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Danger par aspiration : Les données sont insuffisantes pour déterminer les effets nocifs pour l'homme.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas sensible .
- Effets cancérogènes : Non repris comme carcinogène .
- Effets mutagènes : Non repris comme mutagène .
- Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Aucune donnée disponible pour le mélange.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Aucune donnée disponible pour le mélange.

SECTION 12. Informations écologiques
12.1. Toxicité

- Ecotoxicité : Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : CL50 (Poisson, 96 h) : 1-10 mg/l
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : CE50 (Algue, 72 h) : 1-10 mg/l
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 1-10 mg/l
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : CE50 (Algue, 96 h) : >100 mg/l
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : CL50 (Poisson, 96 h) : 1300 mg/l (Lepomis Macrochirus)
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : >100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : Persistance et dégradabilité : Peut se facilement biodégrader.
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Persistance et dégradabilité : Se biodégrader facilement .

12.3. Potentiel de bio-accumulation

- Bioaccumulation : Pour les composantes nocives :
• Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : Bioaccumulation : Aucune donnée disponible.
• 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Bioaccumulation : Peu de chance de bioaccumulation

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 12. Informations écologiques (suite)
12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Pour les composantes nocives :

- Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : Mobilité : Aucune donnée disponible.
- 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : Mobilité : Grande mobilité dans la plupart des sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Pour les composantes nocives :

- Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés : PBT/vPvB : Non
- 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible pour le mélange.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont survenues à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé.

SECTION 14. Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

N° UN : -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom ADR/RID : -

Nom ADN : -

Nom IMDG : -

Nom IATA : -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : -

14.5. Dangers pour l'environnement

CLEANER SPRAY
Code : 23760
SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Danger pour l'environnement : -

Polluant marin : -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : -

Symbole(s) de danger : -

N° EmS : -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Type de navire requis : -

Catégorie de pollution : -

SECTION 15. Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
 Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
 Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006
 Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

Les restrictions à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 doivent être respectées.

Réglementations nationales

- Allemagne : WGK : Aucune donnée disponible pour le mélange.

- Pays-Bas : Charge de l'eau : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Effort d'assainissement : Aucune donnée disponible pour le mélange.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les composants qui composent ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteurs des matières premières , ...).

Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:

<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

Mention(s) (EU)H : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Procédure de classification : Eye Irrit. 2; H319 - Méthode de l'additivité

Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 4, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4

ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)

CLEANER SPRAY**Code : 23760****SECTION 16. Autres informations (suite)**

ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
CO : Monoxyde de carbone
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
CE50 : Concentration Effective médiane
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire - Catégorie 2
IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
CL50 : Concentration Létale médiane
DL50 : Dose Létal médian
NVCI : Centre National d'Information toxicologique
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface
vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

MagPaint B.V. n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document